



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le cinq décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Serge BLACHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2016

Date d'affichage : 29/11/2016

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Étaient présents : Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ Stéphane FOURNIER, Anaïs CHARDON.

Étaient absents représentés : Isabelle FREICHE représentée par Nicole MUCCHIELLI, Michel FRAISSE représenté par Bruno BOITEUX, Blandine AZE par Stéphane FOURNIER.

Étaient absents et excusés : Benoît MOREL, Sandrine GUIMBAUD.

Était absente : Karine BEAUGIRAUD

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de douze.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - FINANCES

I.1.1 Décision modificative n° 7 – budget commune

Libellés	Chapitre	Compte	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Charges du personnel	12	6413	2 056.00	
Dépenses imprévues	22			2 056.00
			2 056.00	2 056.00

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la Délibération Modificative n° 7 du budget commune.

I.1.2 Décision modificative n° 8 – budget commune

Libellés	Chapitre	Compte	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Voies et réseaux	11	61523	3 000.00	
Matériel roulant	11	61551	5 500.00	
Frais d'actes et contentieux	11	6227	1 510.00	
Dépenses imprévues	22			3 500.00
Subventions aux associations		6574		4 510.00
Intérêts des échéances		66111		2 000.00
			10 010.00	10 010.00

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la Délibération Modificative n° 8 du budget commune.

I.1.3 Décision modificative n° 9 – budget commune

Libellés	Opération	Compte	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Échéances d'emprunt		1641	1 200.00	
Travaux de voirie	243	2151		1 200.00
			1 200.00	1 200.00

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la Délibération Modificative n° 9 du budget commune.

I.1.4 Décision modificative n° 1 – budget assainissement

Libellés	Opération	Compte	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Remboursement capital emprunt		1641	1 035.00	
Travaux de réseaux	105	218		1 035.00
			1 035.00	1 035.00

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la Délibération Modificative n° 1 du budget assainissement.

I.1.5 Décision modificative n° 2 – budget assainissement

Libellés	Opération	Compte	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
ICNE		66112	151.00	
Échéances emprunts		66111	425.00	
Dépenses imprévues		22		576.00
			576.00	576.00

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la Délibération Modificative n° 2 du budget assainissement.

I.1.6 Signature des avenants aux marchés en cours suite à la fermeture de la Trésorerie de Tain l'Hermitage au 31/12/2016.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le comptable du Trésor de Saint VALLIER à signer l'ensemble des documents nécessaires au transfert des marchés

I.1.7 Mise en place du RIFSEEP

Ce point de l'ordre du jour est ajourné, en effet, le Conseil Municipal ne pourra délibérer que lorsqu'il aura reçu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion de la Drôme.

I.2 - BATIMENTS – TERRAINS COMMUNAUX

I.2.1 Modalités de réservation de la salle des associations

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de mettre en place le versement d'arrhes d'un montant de 50 euros à la réservation de la salle des associations et ce à partir du 1^{er} janvier 2017.

I.2.2 Contrat de maintenance logiciel MICROBIB de la bibliothèque

La Société MICROBIB propose un contrat de maintenance à effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 12 mois dont le coût est fixé à 355 € H.T, pour assurer la gestion du logiciel de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de maintenance.

I.2.3 Contrats d'assurance pour le groupe scolaire « Ecole des collines Maurice ALLONCLE »

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à souscrire auprès de la compagnie LLOYDS pour un montant total de 6 623.56 euros TTC et à signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier, en vue des prochains travaux.

I.3 - INTERCOMMUNALITE

I.3.1 Représentativité au sein de l'organe délibérant de la future Communauté d'Agglomération « Hermitage-Tournois Herbasse Pays de Saint Félicien »

A compter du 1^{er} janvier 2017, conformément à la délibération 2016-79 du 24 octobre 2016, notre commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, présentés sur une même liste, et ce parmi les délégués élus lors des dernières opérations de renouvellement des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne : **Monsieur Jacques PRADELLE** délégué titulaire et **Madame Nicole MUCCHIELLI** déléguée suppléante, comme représentants de la commune auprès de la future Communauté d'Agglomération « Hermitage-Tournonais Herbasse Pays de Saint Félicien ».

I.3.2 Révision de l'Attribution de Compensation

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la révision de l'attribution de compensation conformément à la délibération du Conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes pour un montant de **65 101.91 €**.

I.3.3 Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés s'engage en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 16 JANVIER 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Vu par nous,
Le 6 décembre 2016,



Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.